

Rapport à l'attention des membres de l'association Générations Mouvement FÉDÉRATION DU ROUSSILLON sur le contrôle des comptes de l'exercice 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai procédé à la vérification des comptes de l'association.

Les détails des comptes de liquidités à la fin de l'exercice correspondent à :

Compte courant : 2 832,36 €  
Livret A : 53 010,66 €

J'ai constaté que :

- La comptabilité est une comptabilité de trésorerie où tous les mouvements durant l'exercice ont été saisis : dépenses comme recettes.

- La comptabilité est tenue sur le module comptable préconisé par la FÉDÉRATION NATIONALE : SAGA.

- Le déficit du compte de résultat n'est dû qu'au type de comptabilité utilisé : -12 835,29 €.

L'explication du déficit est le règlement des opérations engagées en 2022, solde du voyage : Malte au voyageur et le remboursement de sinistres, montants en partie placés sur le Livret A sur l'exercice 2022.

<u>Voyage</u> , dépense :	-21 321,00 €,	recette : 13 620,00 €;
<u>Exceptionnels</u> , dépense :	-8 710,00 €,	recette : 1 742,00 €.
<u>Intérêts financiers</u> ,		recette : 1 581,86 €.

- Les contrôles effectués par sondage m'a permis de constater la présence des sommes déclarées et de l'existence de pièces justificatives probantes pour chaque opération vérifiée.

Durant c'est exercice, il a été reconduit la non tenue de caisse d'espèces et l'utilisation de tous les documents mis à disposition par la banque : les opérations, les remises, etc...

En conséquence, je recommande à l'assemblée générale :

- D'approuver les comptes présentés, étant donné que les soldes des comptes du Crédit Agricole Sud-Méditerranée font ressortir les mêmes résultats des opérations dépenses et recettes du compte de résultat et du bilan.

- De remercier Michel RIBES, qui assure le rôle de trésorier, pour l'excellent travail accompli.

Perpignan le 08 mars 2024

La vérificatrice aux comptes

**Maryse SANDRIN**



Madame Sanchein